



CHARTRE DES PARTICIPANTS AUX ATELIERS LIBRES

Version du 11 juin 2024

Bienvenue à l'atelier TERRES etc !

Les Ateliers Libres accueillent, sur inscription, les adultes déjà autonomes dans leur pratique, ayant préalablement suivi des cours ou des stages. Le nombre de places par créneau horaire est limité.

GESTION DES SÉANCES

- Chacun prend connaissance du règlement intérieur, de l'engagement républicain et de cette charte, affichés à l'atelier, et s'engage à les respecter.
- Chaque membre achète, auprès du responsable de séance, une carte de 10, 20 ou 30 séances qui est sans limite de validité. Le responsable gère les présences. Toute séance commencée est comptabilisée comme une séance entière.
- En ce qui concerne les créneaux d'utilisation du local, les stages enfants sont prioritaires lors des vacances scolaires. Les stages adultes sont, le cas échéant, prioritaires.
- Chacun est inscrit sur un créneau horaire mais peut en changer en fonction des disponibilités.

TRAVAIL DE LA TERRE

- Les participants n'utilisent que la terre provenant du stock de l'atelier, et la travaillent exclusivement sur place.
- Chaque membre achète, auprès du responsable de séance, sa terre qui est vendue au pain, au 1/2 pain ou au 1/4 de pain. Les tarifs, affichés, incluent la matière, les engobes, les émaux et les cuissons.
- La terre est stockée dans un sac, marqué au nom du propriétaire, si possible fermé avec un ruban repérable.
- Les sacs individuels sont entreposés dans les caisses en plastique, identifiées par créneaux horaires.
- Chacun apporte et ramène sa chemise ou son tablier de travail.
- Les engobes et émaux utilisés doivent correspondre au type de terre (faïence ou grès).
- Chacun recycle sa terre, si besoin.
- La signature des pièces est obligatoire.
- L'association met à disposition de nombreux outils qu'il convient de respecter. Si l'on apporte des outils personnels, ils doivent être marqués au nom de leur propriétaire.
- Avant de partir, chacun nettoie et range à leur place les outils et laisse propre son emplacement.
- Dans un souci de bonne gestion de l'eau, il est préférable de laver les outils dans l'eau de la bassine (même sale) puis de les sécher à l'aide des chiffons microfibrés.

SALLE DU FOUR ET CUISSON DES PIÈCES

- Par mesure de prudence et de sécurité, la salle du four ne peut accueillir qu'un nombre très restreint de personnes.
- Seules les personnes autorisées peuvent ouvrir le four, enfourner et défourner.
- Les cuissons ont lieu régulièrement mais le temps peut être long en fonction de la quantité de pièces.
- Les pièces doivent sécher intégralement dans la grande salle avant de passer dans la salle du four.
- Chacun met ses pièces sur la bonne étagère, sans planche.
- Chacun doit, après émaillage, "dé-émailler" suffisamment le dessous et le bas de ses pièces afin d'éviter les coulures à la cuisson (0,5 cm pour la faïence, 2 cm pour le grès, voire plus si cet émail coule beaucoup).
- Lors de chaque cuisson, il peut arriver que des pièces explosent et détériorent d'autres pièces. Le risque encouru est connu et accepté de tous.
- Les pièces achevées sont disposées sur les étagères noires dans la grande pièce. Par mesure de respect et de précaution, éviter de toucher les pièces d'autrui.
- Chacun ramène ses pièces achevées. S'il souhaite en jeter il les emporte lui-même à la déchetterie.

LE RESPONSABLE D'ATELIER LIBRE

Le responsable de la séance d'Atelier Libre remplit de nombreuses missions mais n'est ni prof ni un animateur... il veille à un esprit d'entraide entre les participants. Il est remercié par l'association pour ce service rendu : le responsable d'AL ne remplit pas de case le jour où il tient l'atelier. (En revanche s'il vient sur un autre créneau que le sien, il doit acheter une carte et une séance lui sera alors décomptée.)